

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T007-2026

**Portant réglementation temporaire de débit de boissons,
Place du 11 novembre 1918 – chasse MARJON PRASSEYTOUT, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-2,
Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 3321-1 à L 3355-8 relatifs aux débits de boissons,
Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-02-17-00002 du 17 février 2022 réglementant la police des débits de boissons et restaurants dans le département du Rhône,

Considérant la demande en date du 22/01/2026 de monsieur FABRE Alain, représentant la société de chasse MARJON PRASSEYTOUT, d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, pour la matinée boudin organisée place du 11 novembre 1918 le dimanche 01 février 2026,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur FABRE Alain est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire pour vendre ou offrir sous quelle que forme que ce soit des **boissons de groupe 1 et 3** définies à l'article L 3321-1 du même code, place du 11 novembre 1918. A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions légales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le dimanche 01 février 2026 de 06h à 14h30.
Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, M. FABRE Alain, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur FABRE Alain.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 23 janvier 2026

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

Publié le : 26/01/26

